



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 66726

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le développement de la télévision numérique terrestre (TNT). On ne peut que se réjouir de la mise en place de la TNT, qui est une avancée importante pour démocratiser l'accès à la diversité audiovisuelle. Ainsi, il est prévu que 85 % de la population française soit couverte en France dès 2007. Il souhaiterait connaître le calendrier précis de la desserte du département de Loir-et-Cher.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire interroge le ministre de la culture et de la communication sur l'existence d'un calendrier prévisionnel de l'évolution de la couverture de la télévision numérique terrestre (TNT) dans le département du Loir-et-Cher. Le calendrier initial de déploiement de la TNT décidé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le 8 juin 2004 prévoit une extension progressive du taux de couverture. Celui-ci était de 35 % de la population au 31 mars 2005 pour le démarrage ; aujourd'hui de 50 %, puis s'étendra à 65 % à la fin du premier semestre 2006 et à 85 % en 2007. Le département du Loir-et-Cher bénéficiera d'un premier niveau de couverture grâce à la mise en service, en septembre 2005, des émetteurs de forte puissance de La Plaine Poteau, dans le Loiret, des Collines du Sancerrois, dans le Cher, et du Canton de Mayet, dans la Sarthe. Afin de veiller à ce que l'ensemble des Français puissent bénéficier d'une offre de télévision en qualité numérique, un groupe de travail, coprésidé par le CSA et la direction du développement des médias, a été mis en place en avril dernier. Ses premières conclusions sont attendues courant octobre 2005. Outre l'accélération du calendrier de déploiement pour les sites pour lesquels les modalités techniques de diffusion des services sont arrêtées, ce groupe, qui associe acteurs privés et administrations concernées, doit examiner l'ensemble des différents moyens envisageables pour assurer l'accès de tous aux programmes de télévision numérique : l'extension de la couverture de la TNT, que ce soit par l'installation de nouveaux émetteurs ou l'augmentation de la puissance des émetteurs déjà installés, mais également la recherche de la complémentarité avec les autres vecteurs de diffusion ou de distribution de la télévision.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66726

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2005, page 5719

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10180